

**CONVOCAATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre **mardi, le 17 octobre 2023 à 18.30 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

1. Plan de gestion forêt communale 2024 - approbation
2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (SICONA-Centre) - approbation
3. Titres de recettes
4. Décompte du projet de renouvellement du terrain synthétique – approbation
5. Modification règlement-taxe relatif au repas sur roues - décision
6. Subsidés en faveur d'œuvres de charité exercice 2023 - décision
7. Subsidés et dons ordinaires exercice 2024 – décision
8. Demande d'un crédit spécial pour l'acquisition d'un système d'enregistrement audio des séances du conseil communal - décision – décision
9. Transaction immobilière – compromis d'échange de terrains – approbation
10. Plan d'Encadrement Périscolaire 2023-2024 (PEP) – approbation
11. Organisation scolaire définitive de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2023-2024 – information
12. Modification règlement interne de fonctionnement des commissions consultatives – approbation
13. Nomination des membres des commissions consultatives communales – décision
14. Affaire de personnel : demandes de prime d'astreinte – décision
15. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
16. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 11 octobre 2023

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

